



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E158580

VALABLE JUSQU'AU 01/12/2023

ÉDITÉ LE 26/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/06/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 811 847 334 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146401512

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146401512

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : CONSTRUCTIONS TOITURES LILLEROISES

75 RUE PHILIOMEL
62190 LILLERS

Téléphone : 03 21 57 20 84

Fax :

Portable :

Site Internet : www.constructions-toitures-lilleroises.net

E-mail : vp@constructions-toitures-lilleroises.net

Responsabilité légale :

DEBREIL SERGE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	02/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.